

## L'OPCO Mobilités est lancé !

vendredi, 22 mars 2019

**Le 19 mars 2019 était organisée l'assemblée générale constitutive de l'OPCO Mobilités, issue de la volonté des parties prenantes d'articuler les missions dévolues aux Opérateurs de Compétences (OPCO) autour d'un outil paritaire commun. L'OPCO Mobilité permet la convergence de l'ensemble des acteurs vers une mobilité multimodale, durable, sûre et connectée.**



L'association portant l'OPCO Mobilités a été constituée et regroupe 21 branches et la RATP. Elle représente 1,6 million de salariés et 210 000 entreprises. À noter que 50 000 alternants bénéficieront aussi de son appui. C'est [Patrice Omnes](#), délégué général de l'ANFA, qui prend en charge la direction générale.

L'OPCO Mobilités a pour ambition de contribuer à structurer l'emploi et les compétences dans le domaine de la mobilité des personnes et des marchandises. La structure donne la priorité au terrain, à l'alternance et aux entreprises de moins de 50 salariés.

*«La création de l'OPCO-M parachève l'ambition des acteurs de la mobilité en faveur d'une approche transversale et partagée de l'emploi et des compétences, explique Francis Bartholomé, président national du CNPA. Alors que se déroulent en ce moment même la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité et l'examen du projet de loi d'Orientation des Mobilités au Parlement, qui démontrent l'importance d'anticiper les évolutions tant technologiques qu'environnementales, il est primordial de se projeter sur l'avenir de nos métiers et la formation des jeunes.»*

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite